

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°30 du 23 juillet 2010**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)**

**Texte n°8**

**ARRÊTÉ**

portant dissolution de la brigade territoriale de Saint-Maurice-lès-Charencey (Orne).

*Du 18 juin 2010*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

**ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Saint-Maurice-lès-Charencey (Orne).**

*Du 18 juin 2010*

NOR D E F G 1 0 5 1 2 7 1 A

---

*Références :*

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15. et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i. BO).

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 650.2

*Référence de publication :* BOC N°30 du 23 juillet 2010, texte 8.

---

Art. 1er. La brigade territoriale de Saint-Maurice-lès-Charencey (Orne) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Tourouvre (Orne) est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Tourouvre exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1° du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
major général de la gendarmerie nationale,*

Laurent MULLER.

---

(1) n.i. BO.

## ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
Saint-Maurice-lès-Charencey	Beaulieu	Dissolution
	La Poterie-au-Perche	
	Moussonvilliers	
	Normandel	
	Randonnai	
	Saint-Maurice-Lès-Charencey	
Tourouvre	Authueil	Authueil
	Bivilliers	Beaulieu
	Bresolettes	Bivilliers
	Bubtré	Bresolettes
	Champs	Bubtré
	La Ventrouze	Champs
	Lignerolles	La Poterie-au-Perche
	Prépotin	La Ventrouze
	Tourouvre	Lignerolles
		Moussonvilliers
		Normandel
		Prépotin
		Randonnai
		Saint-Maurice-Lès-Charencey
		Tourouvre